

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 juillet 2024 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Alexandre Laganière est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-304

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-305

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 8 juillet 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-306

Nomination maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Jean-François Robillard soit nommé à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle du 16 juillet 2024 jusqu'à son remplacement ;

QUE ce dernier soit nommé substitut pour assister aux séances du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2024-307

Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – 11e souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut – 23 octobre 2024 à l'Hôtel Mont-Gabriel

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

11^e édition du Souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut
23 octobre 2024, Hôtel Mont-Gabriel

COÛT

300 \$/personne

MEMBRES DU CONSEIL

Arielle Beaudin
Gaëtan Gagné

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-308

Demande à la MRC – Conservation de nos terrains de pétanques et aménagement de terrains supplémentaires

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les citoyens de la Ville de Sainte-Adèle utilisent les terrains de pétanques existants sur le terrain de la gare;

ATTENDU le désir que les terrains de pétanques restent dans le secteur de Mont-Rolland et qu'il n'y a présentement aucun endroit pour relocaliser ces terrains;

ATTENDU la volonté de la Ville de Sainte-Adèle de conserver les terrains de pétanques existants et de réaménager les trois autres terrains qui ont été retirés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut qu'elle continue à autoriser la Ville de Sainte-Adèle à utiliser les terrains de pétanques sur le terrain de la gare et de réaménager les trois autres terrains de pétanques qui ont été retirés.

RÉSOLUTION NO. 2024-309

Modification de la *Politique sur la gestion contractuelle*

ATTENDU le dépôt de la *Politique sur la gestion contractuelle* modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la *Politique sur la gestion contractuelle* tel que modifiée.

RÉSOLUTION NO. 2024-310

Adjudication – Travaux de bouclage d'aqueduc et réfection des infrastructures de surface Rue Bourg-Joli – ST-2324-T

ATTENDU l'appel d'offres effectué concernant les travaux de bouclage d'aqueduc et réfection des infrastructures de surface Rue Bourg-Joli;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 27 juin dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

<u>Noms des soumissionnaires</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Excapro inc.	559 183,12 \$
- Inter-Chantiers inc.	575 922,46 \$
- Construction Monco inc.	578 964,75 \$
- Les Entreprises Miabec inc.	618 621,26 \$
- 9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation)	644 018,74 \$
- Construction G-NESIS inc.	669 575,77 \$
- Lavallée et frères (1959) Ltée	675 363,15 \$
- Les Constructions CJRB inc.	706 762,48 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 3 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise Excapro inc. pour un montant de 486 351,92 \$ plus les taxes applicables, le tout sous réserve de transmission par l'entreprise de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1346.

RÉSOLUTION NO. 2024-311

Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

ATTENDU la résolution 2023-450 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de construction d'une traverse piétonnière sur la route 117, face à la Place des citoyens;

ATTENDU l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte, la Convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – 2024-2025 relative au dossier PAFFSR_20231122-011, à intervenir entre le Ministre des Transports et de la mobilité durable et la Ville de Sainte-Adèle, selon les termes inscrits à la convention;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la ville, la convention, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2024-312

Recommandation de paiement # 10 provisoire – Démolition, construction et aménagement – Chalet du lac Rond – ST-2308

ATTENDU la recommandation de paiement #10 provisoire, préparée par monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, pour les travaux de démolition, construction et aménagement – Chalet du lac Rond, datée du 8 juillet 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #10 provisoire, pour les travaux de démolition, construction et aménagement du Chalet du lac Rond, soit un montant de 97 003.27 \$, taxes incluses, à l'entreprise Cadrin Consultants inc. FASRS Cadrin & Co. ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1337, remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2024-313

Octroi de contrat – Nettoyage et inspection des conduites d'égouts

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de 3 fournisseurs pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites d'égouts;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont transmis les prix suivants :

- | | | |
|---|----------------------------|---------------------------|
| – | Hydro-Excavation Rive Nord | 42 625.29 \$ (plus taxes) |
| – | Can-Inspe | 49 108.82 \$ (plus taxes) |

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, Chef de la division des approvisionnements et de la technologie des informations, datée du 10 juillet 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites d'égouts à Hydro-Excavation Rive-Nord, pour la somme de 42 625.29 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même la TECQ 2019-2023 ou le budget d'opération.

RÉSOLUTION NO. 2024-314

Demande de dérogation mineure – 3655, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-096

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3655, boulevard de Sainte-Adèle** afin de permettre qu'un stationnement à 2 étages soit situé en cour avant alors que l'article 648 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit;

Le tout tel que montré sur les plans d'architecture préparés par Mardiros Baygin, architecte, en date de mai 2024, dossier LA 23-1199.

RÉSOLUTION NO. 2024-315

Demande de dérogation mineure – 899, rue Blondin

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard



POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-097

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **899, rue Blondin**, afin de permettre que 2 cases de stationnement soient situées à 0,5 mètre de la ligne avant de lot alors que l'article 260 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne avant de lot, afin de pouvoir subdiviser le terrain;

Le tout tel que montré sur le plan projet d'implantation de Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 10 juin 2024, 8676 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-316

Demande de dérogation mineure – 450-454, rue de la Colline

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-098

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **450-454, rue de la Colline**, afin d'autoriser pour le lot 2 233 567 du cadastre du Québec que le pourcentage du front bâti sur la ligne avant donnant sur la cour avant secondaire (rue du Congrès) soit de 41,6% alors que la fiche type de milieu T4.3-002 exige un minimum de 60%, afin d'y construire un bâtiment multifamilial;

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 24 mai 2024, 8623 de ses minutes et des plans de construction préparés par TLA architectes, dossier 24-330, en date du 10 juin 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-317

Demande de dérogation mineure – 1105, rue du Valais

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-099

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1105, rue du Valais**, afin de permettre qu'un spa se retrouve en cour avant alors que l'article 355 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit;

Le tout tel que montré au certificat de localisation.

RÉSOLUTION NO. 2024-318

Demande de dérogation mineure – 2095, chemin des Ancêtres

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-100

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2095, chemin des Ancêtres**, afin de permettre que la marge latérale gauche soit de 2,15 mètres alors que la fiche type de milieu ZC.4 exige 6 mètres minimum et permettre que la marge arrière soit de 8,15 mètres alors que la même fiche type de milieu exige 20 mètres minimum, afin de permettre un agrandissement de la résidence;

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 2024, 8651 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-319

Demande de dérogation mineure – 88, rue Morin

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-101

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **88, rue Morin**, afin de permettre l'installation d'une clôture en maille de chaîne en cour avant (rue Morin) et en cour avant secondaire (rue Blondin) alors que l'article 213 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit.

RÉSOLUTION NO. 2024-320

Demande de dérogation mineure – 1652, boulevard de Sainte-Adèle



ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2024-102

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1652, boulevard de Sainte-Adèle**, afin de permettre que la largeur sur la ligne avant du lot projeté 6 637 636 du cadastre du Québec soit de 90,97 mètres et permettre que la largeur sur la ligne avant du lot projeté 6 637 637 du cadastre du Québec soit de 89,94 mètres alors que l'article 534 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* la limite à 50 mètres, afin d'y construire des bâtiments multifamiliaux;

Le tout tel que montré au plan cadastral préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 2024, 8640 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2024-321

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTE**r les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2024-091

37-39, rue Morin
- Galerie

Résolution C.C.U. 2024-092

Lot 2 233 568, rue de la Colline
- Construction

Résolution C.C.U. 2024-093

Lot 2 233 567, rue de la Colline
- Construction

Résolution C.C.U. 2024-094

1069, boulevard de Sainte-Adèle
- Construction

Résolution C.C.U. 2024-095

Lot 3 888 148, boulevard de Sainte-Adèle
- Construction

RÉSOLUTION NO. 2024-322

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 1600, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre l'ajout d'un usage principal de restaurant routier « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » sur l'immeuble situé au 1600, chemin Pierre-Péladeau a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE l'usage de restaurant routier saisonnier est déjà en activité depuis de nombreuses années, à la suite de l'obtention d'un permis d'exploitation ;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone T3.4-001, qui n'autorise pas l'usage « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » ;

ATTENDU QUE l'offre permanente de ce service sera un ajout important aux activités récréotouristiques de ce secteur ;

ATTENDU QUE les utilisateurs du Parc linéaire le P'tit Train du Nord pourront bénéficier de cet usage tout au long de l'année ;

ATTENDU QU'une aire de repos a été aménagée sur l'immeuble servant de halte pour vélos, avec une borne de réparation et des tables ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de la Ville de Sainte-Adèle et qu'il se veut un complément des activités récréotouristiques déjà en cours dans ce secteur ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'évaluation du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que le conseil désire l'autoriser et utiliser les modalités prévues au règlement ;

ATTENDU la recommandation 2024-090 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 juin 2024 ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 9 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à permettre l'ajout d'un usage principal de restaurant routier « C04-02-04 Restaurant rapide sans service à l'auto ou comptoir de service extérieur » sur l'immeuble situé au 1600, chemin Pierre-Péladeau, tel qu'il a été déposé à la ville, le tout, aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction ne sont pas entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2024-323

Refus – PPCMOI – 465 rue de la Vallée-du-golf

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la construction de 2 bâtiments de 33 logements répartis sur 4 étages avec stationnement intérieur au rez-de-chaussée sur une partie du site du golf de la Vallée, a été déposée à la ville ;

ATTENDU QUE cette partie de la propriété se situe dans la zone T4.1-009, laquelle limite à 2 le nombre total de logements répartis sur 2 étages maximum et dans la zone ZC.1-007, laquelle prohibe l'usage résidentiel ;

ATTENDU QUE pour qu'un PPCMOI puisse être approuvé, celui-ci doit être conforme au Schéma d'aménagement en vigueur de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC des Pays d'en haut a modifié le Schéma d'aménagement par son règlement 465-2023 en modifiant les affectations sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le site visé par la demande est situé dans deux affectations, urbaine et résidentielle et villégiature ;

ATTENDU QUE dans le cas où un projet est situé dans deux affectations, le projet doit être compatible aux deux affectations ;

ATTENDU QUE l'affectation résidentielle et villégiature prévoit qu'il s'agit d'un secteur de faible densité de résidences et que le projet déposé ne répond pas à ce critère ;

ATTENDU QUE le Conseil ne considère pas pertinent de poursuivre le processus pour autoriser la construction de 2 bâtiments de 33 logements répartis sur 4 étages avec stationnement intérieur au rez-de-chaussée sur une partie du site du golf de la Vallée étant donné la non-conformité avec le Schéma d'aménagement;

ATTENDU la recommandation 2024-106 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 juillet 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REFUSER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser la construction de 2 bâtiments de 33 logements répartis sur 4 étages avec stationnement intérieur au rez-de-chaussée sur une partie du site du golf de la Vallée.

RÉSOLUTION NO. 2024-324

Autorisation de signature – contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – 1980 boul. de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de lotissement déposée à la Ville qui vise à créer cinq (5) lots, soit quatre (4) lots à construire et un (1) lot à céder à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la contribution proposée excède le 10% exigé en vertu du *Règlement de lotissement 1314-2021-L*;

ATTENDU la résolution 2023-466 visant à permettre une contribution anticipée au bénéfice du lot 6 501 676 du cadastre du Québec pour la superficie excédentaire équivalent à 965,53 mètres carrés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la contribution afin d'acquérir l'emprise proposée pour rediriger et pérenniser le sentier récréatif non motorisé « Adéloise-Est » sur cette propriété;

ATTENDU le projet de cession transmis par le notaire du propriétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession du lot 6 608 762 à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-325

Autorisation de signature – contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et servitude – Lot 6 575 327 du cadastre du Québec

ATTENDU la demande de lotissement déposée à la Ville qui vise à créer quatre (4) lots, soit trois (3) lots à construire et un (1) lot à céder à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la contribution proposée respecte le 10% exigé en vertu du *Règlement de lotissement 1314-2021-L*;

ATTENDU QUE des parties de la piste Johannsen-Est passe sur le lot visé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la contribution afin d'acquérir l'emprise proposée pour rediriger et pérenniser le sentier récréatif non motorisé « Jabo » sur cette propriété et d'obtenir une servitude pour les parties de la piste Johannsen-Est qui passent sur le lot;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession du lot 6 575 327 du cadastre du Québec à des fins de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels du projet et l'obtention d'une servitude pour les bouts de la piste Johannse-Est, afin que le propriétaire 9438-7008 Québec inc. puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire ;

QUE les frais de notaire soient à la charge du propriétaire 9438-7008 Québec inc.;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-326

Autorisation de signature – contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – 1652 boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de lotissement déposée à la Ville qui vise à créer quatre (4) lots, soit trois (3) lots à construire et un (1) lot à céder à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

ATTENDU QUE la contribution proposée respecte le 10% exigé en vertu du *Règlement de lotissement 1314-2021-L*;

ATTENDU le processus terminé de PPCMOI pour ce projet de développement identifiant dans le plan image le lot à céder en contribution;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la contribution afin d'acquérir l'emprise proposée pour rediriger et pérenniser les sentiers récréatifs non motorisé «Adéloise-Est » et « Bidou » sur cette propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession du lot projeté 6 637 638 du cadastre du Québec à des fins de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels du projet, afin que le promoteur 9517-2557 Québec inc., puisse enclencher le processus pour la signature de l'acte à être signé devant un notaire;

QUE les frais de notaire soient à la charge du promoteur;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-327

Autorisation de signature – Entente de droit de passage – Chantecler (2023-2024)

ATTENDU les échanges avec M. Jacques Goupil relativement à l'entente de droit de passage sur les terres du Chantecler;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, Plein Air Sainte-Adèle et la compagnie 9068-3004 Québec inc. représentée par monsieur Jacques Goupil, président, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques ou la greffière-adjointe soient autorisées à signer l'entente de droit de passage, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-328

Autorisation de signature – Entente de droit de passage – Chantecler (2024-2025)

ATTENDU les échanges avec monsieur Jacques Goupil relativement à l'entente de droit de passage sur les terres du Chantecler;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, Plein Air Sainte-Adèle et la compagnie 9068-3004 Québec inc. représentée par monsieur Jacques Goupil, président, tel qu'il appert au document joint à la présente résolution, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

QUE madame la mairesse et la greffière et directrice des services juridiques ou la greffière-adjointe soient autorisées à signer l'entente de droit de passage, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2024-329

Autorisation de signature – Contribution au fonds municipal pour la biodiversité

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

ATTENDU QUE la Société pour la nature et les parcs (ci-après la « SNAP »), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité/Ville de Sainte-Adèle » (ci-après le « Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes ou MRC afin de développer des projets de conservation de la biodiversité;

ATTENDU QUE chaque Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la Municipalité ou la Ville détentrice de ce Fonds MB;

ATTENDU QUE la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2024 à 2028 inclusivement, au Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle selon l'une ou l'autre des modalités suivantes:

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Sainte-Adèle en 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028:
 - o Un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
 - o Un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/ Ville par la Fondation
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Sainte-Adèle, avec effet rétroactif pour 2024-2025 et ensuite pour 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/Ville de Sainte-Adèle un montant correspondant à 100% des contributions municipales. La contrepartie est calculée chaque année selon les paramètres applicables.

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après désigné le « MELCCFP ») soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 3 910 000 \$, soit un montant maximal de 977 500 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pour le Fonds MB ; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités ou Villes ou MRC adhérentes pour versement obligatoire de 1 \$ par ménage lequel ne pourra pas, cependant, être inférieur à un financement annuel de 5 000\$, pour les municipalités, villes ou MRC comptant moins de 5000 ménages et désirant renouveler ladite entente;

ATTENDU QUE l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'ententes entre des municipalités/villes/MRC et la Fondation et est destiné au développement de projets de conservation des milieux naturels;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle consent à verser au Fonds existant une contribution de 7 700 \$ pour chacune des années financières 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la Fondation à verser rétroactivement audit Fonds de la Ville de Sainte-Adèle la contribution du MELCCFP pour l'année financière 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de biodiversité. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer ladite entente ainsi que tout document afin de donner effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2024-330

Demandes de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 28 juin 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (renouvellement):

Fondation Maude Gauthier
Club de l'Amitié Sainte-Adèle (FADOQ)
Association des artistes-peintres de Sainte-Adèle

Organisme régional (renouvellement):

Nourri-Source Laurentides
Prévoyance envers les aînés

RÉSOLUTION NO. 2024-331

Autorisation de dépense – Dépassement de coût - Réaménagement du stationnement – Plage Jean-Guy-Caron

ATTENDU la résolution 2024-181 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024 autorisant le projet de réaménagement du stationnement de la plage;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 26 juin 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise une dépense supplémentaire de 5 000 \$ pour le projet de réaménagement du stationnement de la plage Jean-Guy-Caron ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2024-332

Autorisation de signature – Convention d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Parc du Mont Loup-Garou

ATTENDU la résolution 2023-474 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 novembre 2023 autorisant le dépôt d'une demande de subvention pour la mise à niveau des sentiers du Parc du Mont Loup-Garou via le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 2 (plein air);

ATTENDU QU'en date du 4 juin 2024, la Ville de Sainte-Adèle a reçu la confirmation d'une subvention pour le projet;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 2 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation du projet de mise à niveau des sentiers de plein-air non motorisé du parc du Mont Loup-Garou face aux changements climatiques et à la forte croissance de l'achalandage, au ministère

de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Sainte-Adèle désigne monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à financer la part de la contribution locale de la Ville, pour un montant maximal de 56 000\$, à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2024-333

Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC)

ATTENDU la résolution 2023-532 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 autorisant la signature de l'entente de développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE les sommes utilisées pour les années 2021, 2022 et 2023 n'ont pas atteint le montant requis de 50 000 \$ par année pour un total de 150 000 \$ sur trois ans;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 28 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise d'affecter la somme de 16 652 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'entente de développement culturel prenant fin en 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-334 **AVIS DE MOTION**

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement SQ-2023-03 modifiant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2024-335

Règlement 1343-1 modifiant le *Règlement 1343 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2024* – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1343-1 modifiant le *Règlement 1343 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l'exercice financier 2024*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-336

Règlement 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1314-2021-Z-13 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter des corrections générales et des dispositions particulières pour les zones T3.1-006 et T3.2-006, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-337

Règlement 1314-2021-Z-14 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter une disposition particulière à la nouvelle zone T4.2-006 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1314-2021-Z-14 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier le plan de zonage et ajouter une disposition particulière à la nouvelle zone T4.2-006, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-338

Règlement 1314-2021-PU-2 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier la compatibilité des usages – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Règlement 1314-2021-PU-2 modifiant le *Plan d'urbanisme numéro 1314-2021-PU* visant à modifier la compatibilité des usages, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-339

Règlement 1314-2021-Z-15 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à ajouter un type de matériel autorisé pour les revêtements extérieurs – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1314-2021-Z-15 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à ajouter un type de matériel autorisé pour les revêtements extérieurs, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-340

Règlement d'emprunt 1356 décrétant des dépenses de 1 000 000 \$ en immobilisations et en voirie (type parapluie) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le *Règlement d'emprunt 1356 décrétant des dépenses de 1 000 000 \$ en immobilisations et en voirie (type parapluie)*, soit adopté ;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 530 600,87 \$ pour la période du 8 au 14 juin 2024.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 169 856,26 \$ pour la période du 15 au 21 juin 2024.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 57 524,99 \$ pour la période du 22 au 28 juin 2024.
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 796 544,30 \$ pour la période du 29 juin au 5 juillet 2024.
- e) Liste des comptes à payer au montant de 818 835,37 \$ pour le mois de mai 2024.
- f) Engagements au montant de 1 328 677,64 \$ pour la période du 1er au 30 juin 2024.



Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1349

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1350

Disposition de biens meubles – juin 2024

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé permanent – Préposé, équipements et bâtiments – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers, Richard Allard, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2024-341

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h14.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques